

Nouveau: Fonds Stratégie de vie 2070 MFS axé sur une date d'échéance maintenant offert dans votre régime

août 2026

De possibles mesures à prendre

Vous n'avez rien à faire à la suite de ce changement. Toutefois, il est important que vous lisiez ce message pour pouvoir déterminer si le fonds Stratégie de vie MFS dans lequel vous placez actuellement votre argent répond toujours à vos besoins.

MFS Gestion de placements Canada limitée (la MFS) a ajouté un nouveau fonds à sa série de fonds Stratégie de vie axés sur une date d'échéance (les fonds Stratégie de vie MFS). Le Fonds Stratégie de vie 2070 MFS (le Fonds Stratégie de vie 2070) est maintenant offert dans votre régime.

Le portefeuille du Fonds Stratégie de vie 2070 correspond au profil de risque général des participants et participantes plus jeunes qui comptent prendre leur retraite vers 2070. La répartition de l'actif du Fonds Stratégie de vie 2070 sera identique à celle du Fonds Stratégie de vie 2065 au début, mais elle s'en éloignera au fil du temps.

Avant l'ajout du Fonds Stratégie de vie 2070, le Fonds Stratégie de vie 2065 était le fonds de cette série avec l'échéance la plus éloignée dans votre régime. Si vous avez de l'épargne dans le Fonds Stratégie de vie 2065 (ou un fonds ayant une échéance plus courte), mais que vous pensez partir à la retraite vers 2070, vous devriez évaluer si le Fonds Stratégie de vie 2070 vous convient mieux. Vous pouvez aussi modifier vos cotisations futures pour qu'elles soient versées dans le Fonds Stratégie de vie 2070.

Si vous décidez de transférer votre argent à un autre fonds axé sur une date d'échéance et que votre placement est dans un régime enregistré (non imposable), vous ne réaliserez ni gain ni perte en capital. Cependant, si votre épargne se trouve dans un régime non enregistré (imposable), **le transfert de fonds pourrait entraîner un gain ou une perte en capital imposable**. Vous devez déclarer les gains et les pertes en capital dans votre déclaration de revenus de l'année d'imposition où ils se produisent. La Sun Life fournira les feuillets fiscaux requis au début de l'année suivante. Vos feuillets fiscaux refléteront tous les revenus générés par vos placements dans le régime non enregistré.

Pour en savoir plus sur la façon dont les gains en capital peuvent être générés dans les fonds distincts des régimes non enregistrés, veuillez lire [cet article](#).

À propos des fonds Stratégie de vie MFS

Les fonds Stratégie de vie MFS vous offrent une solution de placement simple et globale. Ils cherchent à couvrir des dépenses stables la vie durant en fonction de la tolérance au risque et de l'horizon de placement. Vous n'avez que d'un fonds Stratégie de vie pour avoir des placements diversifiés.

Le portefeuille de chaque fonds Stratégie de vie est géré par des professionnels des placements de la MFS et est conçu pour réduire graduellement le risque jusqu'à la date d'échéance.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca, puis en sélectionnant gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Morningstar vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous « Vous avez de la difficulté à ouvrir une session? ».

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life, vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et de conseillers autorisés (personnes portant le titre de conseiller ou de conseillère en sécurité financière au Québec) spécialisés dans les régimes d'épargne au travail. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur le programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite.